APPEL A PROJETS POUR LA CREATION DE 23 RESEAUX URBACT « ACTION PLANNING »

L'appel à projet, en bref…

Quelle est la deadline de cet appel à projet ?

⇨ le 17 avril 2018

Pourquoi répondre à cet appel à projet ?

⇨ **Pour générer d'importants changements dans vos politiques publiques locales** à travers des échanges transnationaux entre pairs et un partenariat local, et ce, dans tous les domaines du développement urbain durable et en lien avec l'agenda urbain pour l'Union européenne.

Découvrez les 9 bonnes raisons d'intégrer le programme URBACT

Qui peut candidater à un réseau URBACT ?

⇨ Deux types de partenaires :

a/ Les villes

- Intercommunalité ou Ville (représentée par une autorité)
- Mairie d'arrondissement (Pour Paris, Marseille ou Lyon)
- Agence locale définie comme une organisation publique ou semi-publique installée par une Ville, appartenant partiellement ou totalement à la Ville, et en charge de la conception et de la mise en œuvre de politiques spécifiques (développement économique, offre énergétique, services de santé, transport…).

b/ Les partenaires « non villes »

- Autorités départementales, régionales ou nationales concernées par des questions urbaines
- Universités ou centres de recherches

A noter : pas de taille minimale (nombre d'habitants) pour pouvoir candidater à cet appel à projet

Qui peut candidater comme chef de file d'un réseau URBACT ?

⇨ Seules les Villes et intercommunalités peuvent être chefs de file.

⇨ Une Ville ne peut pas être chef de file de plus d'un réseau URBACT par appel à projet.

Quel est le partenariat nécessaire pour cet appel à projet ?

⇨ Dès cette première étape, le partenariat total doit être constitué et composé d'un **minimum de 7 partenaires et d'un maximum de 10**, en suivant les règles suivantes :

- 2 partenaires « non Villes » maximum
- Minimum de 3 Villes issues des régions les moins développées dans un réseau impliquant 7 partenaires, de 4 pour un réseau de 8 à 9 partenaires et de 5 pour un réseau de 10 partenaires

A noter : URBACT a mis en place un « Market place » pour vous aider à identifier des partenaires.

Quelle est la durée d'un projet URBACT ?

⇨ Organisation des réseaux « Action planning network » en **deux phases** : la première de 6 mois pour définir les activités à développer au sein du réseau et une seconde, de 24 mois pour la mise en œuvre des activités du réseau. **Chaque phase fait l'objet d'une sélection** ; le passage de la phase 1 à 2 n'étant pas automatique. Cet appel à proposition ne concerne que la première phase.

Quelles actions peuvent être financées ?

⇨ La candidature de la phase 1 doit être structurée autour de **deux « Workpackages »** (ensembles d'activités) :

- un premier dédié à la **gestion et à la coordination du projet**
- un second lié au **développement du projet** lui-même

⇨ Les livrables de cette première phase sont :

- Organisation de **deux rencontres transnationales**
- Rédaction d'une **étude de référence** présentant le thème et sa pertinence pour chaque partenaire ainsi que le cadre méthodologique pour les futures activités du réseau
- Préparation de la candidature de la phase 2

(Pour rappel : la phase 2 donnera notamment lieu à la création d'un groupe local d'acteurs, la rédaction d'un plan d'action et à d'autres résultats contribuant à faire évoluer vos politiques publiques locales dans le domaine concerné).

Quel cofinancement européen ? Quel budget ? Quelles dépenses éligibles ?

⇨ **70% de co-financement FEDER** pour les partenaires français

⇨ Budget maximum pour un réseau « Action planning » : **750 000 euros dont 150 000 maximum pour la phase 1**

⇨ Dépenses éligibles : les coûts de personnel, les coûts administratifs, les coûts de transport et de séjour, les prestations de service et expertises externes, les équipements

A noter :

⇨ Chaque réseau approuvé bénéficiera d'un **expert financé par le programme URBACT** pour aider le réseau à préparer (phase 1) et mettre en œuvre (phase 2) les activités prévues (125 500 euros, soit 170 jours maximum d'expertise ; 30 000 euros pour la phase 1, soit 40 jours).

⇨ Les candidatures sont à rédiger en **anglais** (une candidature par réseau).

Découvrez des exemples de réseaux URBACT « Action planning »

Pour aller plus loin :

⇨ Retrouvez tous les documents relatifs à l'appel à projet ici.

⇨ Des contacts pour vous aider à préparer votre candidature :

- Secrétariat URBACT : APN@urbact.eu
- Point de Contact National France-Luxembourg URBACT : urbact-fr-lux@cget.gouv.fr
- Commissariat général à l'égalité des territoires (Responsable-Coordinateur) - Sabrina Abdi : sabrina.abdi@cget.gouv.fr